

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DE L'IMMOBILIER	
Parcours-types	Droit de l'immobilier	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
En Master 1, S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. En Master 2, l'étudiant choisit soit la voie professionnelle, soit la voie recherche. Pour la voie professionnelle, l'étudiant en formation initiale, effectue un stage d'une durée de 2 mois minimale et doit rédiger un rapport de stage. L'étudiant salarié, devra justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation. Pour la voie recherche, l'étudiant rédige un mémoire de recherche, sous la direction de l'un des enseignants de la spécialité, qui sera soutenu devant un jury et dont la note est prise en compte pour l'admission au diplôme. Le succès à l'examen permet de s'inscrire en Doctorat après acceptation du sujet par le directeur de thèse, avis favorable du directeur de l'équipe d'accueil, du directeur de l'Ecole doctorale et sur autorisation de la présidente de l'université.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année. Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. En Master 1 , les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT IMMOBILIER								Session unique		
Parcours-type		Droit immobilier FOAD								Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	S3	UE1 Droit de l'urbanisme	25	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC 1,5 / CT 4,5	2	Écrit	3h00
UE	S3	UE2 Fiscalité immobilière	25	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S3	UE3 Droit des marchés publics de travaux	25	4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S3	UE4 Droit de la copropriété	25	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC 1,5 / CT 4,5	2	Écrit	3h00
UE	S3	UE5 Baux civils et commerciaux	25	4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S3	UE6 Droit du logement social	20	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S3	UE7 Gestion comptable	25	4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Semestre	S3	Semestre 3	170	30	30	Oui	Oui					
UE	S4	UE8 Responsabilités et assurances des constructeurs	25	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC 1,5 / CT 4,5	2	Écrit	3h00
UE	S4	UE9 Droit de l'environnement	20	4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S4	UE10 Expertise foncière et immobilière	20	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
UE	S4	UE11 Financement de la construction	20	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S4	UE12 Droit des assurances construction	10	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S4	UE13 Contrats des constructeurs	25	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC 1,5 / CT 4,5	2	Écrit	3h00
UE	S4	UE14 Droit pénal de la construction	10	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S4	UE15 Rapport de stage / Rapport d'activité / Mémoire		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire	
Semestre	S4	Semestre 4	130	30	30	Oui	Oui					
		TOTAL	300	60								